

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 • 5032 Gembloux • Belgique • tél: +32 81 432 611 • gembloux@vincotte.be

Personne à contacter : RONALD COOMANS,

• Nos coordonnées

Rapport N° : GEM / 15 / 60587068 / 00 / FR / 001

Réf. client : 80503500

Réf. contrat : 2146848/1000

• Vos coordonnées

Ref. : BON N°2016-200925PB01 malo 200925 / 21/06/2016

• Données d'intervention

Lieu : CONCIERGERIE : Rue de Florival, 91 1390 Archennes(Grez-Doiceau)

Date : 23/09/2016

Effectuée par : CATHERINE PIRON (4291)

REGIE DES BATIMENTS

Rue Verte, 11
7000 Mons
Belgique

009512016100300039

24-10-2016

PROCES-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : CONCIERGERIE : Prénom :

Adresse : Rue de Florival, 91 CP: 1390 Commune : Archennes(Grez-Doiceau)

Tél : 010/84.32.39

- Propriétaire ou gestionnaire

Nom : REGIE DES BATIMENTS Prénom :

Adresse : . . . Rue Verte, 11 . . . CP : 7000 Commune : Mons

Tél : 065/398787

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation

- Art 87

- Art 271 bis

- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante n'est pas conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).

- Le dispositif différentiel général ne peut pas être plombé.

- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le jour de l'acte + 18 mois.(*)

(* Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Ing. J. Windey
Directeur Général



CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : NM Ohm.
- Isolement général : 0.480 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.
- Boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	6215537
Index jour :	41400
Protection branchement :	30 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	3x230 V
Courant nominal maximum :	20 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	XVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	4 X 16 mm ²
Type de prise de terre :	barres / piquets

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	40A/300mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	11
Tableau(x) :	voir annexe(s)
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

- R -O-1061 La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.
- R -O-1062 Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.
- R -I-1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (art. 16, 252 du RGIE).
- R -O-1407 Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés (art. 86.08 du RGIE). A vérifier avec schémas
- R -O-F L'inspection a été réalisée sur les parties visibles et accessibles de votre installation. Vu l'encombrement des pièces en général, il n'était pas possible de visualiser et tester l'ensemble de l'installation électrique.
- R -O-1406 Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) de bain (art. 86.08 du RGIE). A vérifier avec schémas
- R -I-1203 La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms (art. 86.07 du RGIE). Non mesurée, pas de sectionneur visible lors de la visite. Barre de terre dans les armoires électriques alimentées par cabine haute tension. Voir valeur résistance de terre commune aux différents bâtiments repris dans l'armoire électriques de la conciergerie.
- R -I-1501 Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (art. 16, 268-269 du RGIE).
- R -I-1502 Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (art. 269 du RGIE).
- R -I-1505 Renseigner sur les schémas unifilaires et de position les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation (art. 269 du RGIE).
- R -I-1401 Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation (art. 86.07 du RGIE).
- R -I-1603 Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant (art. 248.01 du RGIE).



- R -I-1218 Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation (art. 86.03 du RGIE). à vérifier en général par ex: prises non accessibles à l'étage et séjour
- R -I-1807 Réaliser le(s) circuit(s) mixte(s) éclairage et prise(s) en canalisations de section minimale de 2,5 mm² (art. 198 du RGIE). à vérifier avec schémas
- R -O-1091 Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.
- R -I-1210 Prévoir un dispositif de coupure (barrette de sectionnement), afin de permettre la mesure de la résistance de dispersion de la prise de terre (art. 28, 70.05 du RGIE). Non visible mais barre de terre présente dans armoires électriques dans local adjacent à la cabine haute tension.
- R -I-1802 Lorsque le conducteur bleu est distribué, il y a lieu de le réserver exclusivement au neutre s'il existe dans le circuit concerné (art. 199 du RGIE).
- R -I-F Revoir sections internes au tableau.
- R -I-F Traces d'échauffement à une borne de sortie d'un Disjoncteur 16A. 3 conducteurs CRVB dont l'armature a fondu. Il est conseillé de faire vérifier l'installation par un électricien pour éviter tout risque d'incendie.
- R -O-F Le numéro de compteur indiqué ci-dessus est le numéro du compteur de passage présent à côté du tableau de la conciergerie.
- R -I-1104 La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms (art. 20 du RGIE).

AUTRE(S) ANNEXE(S)

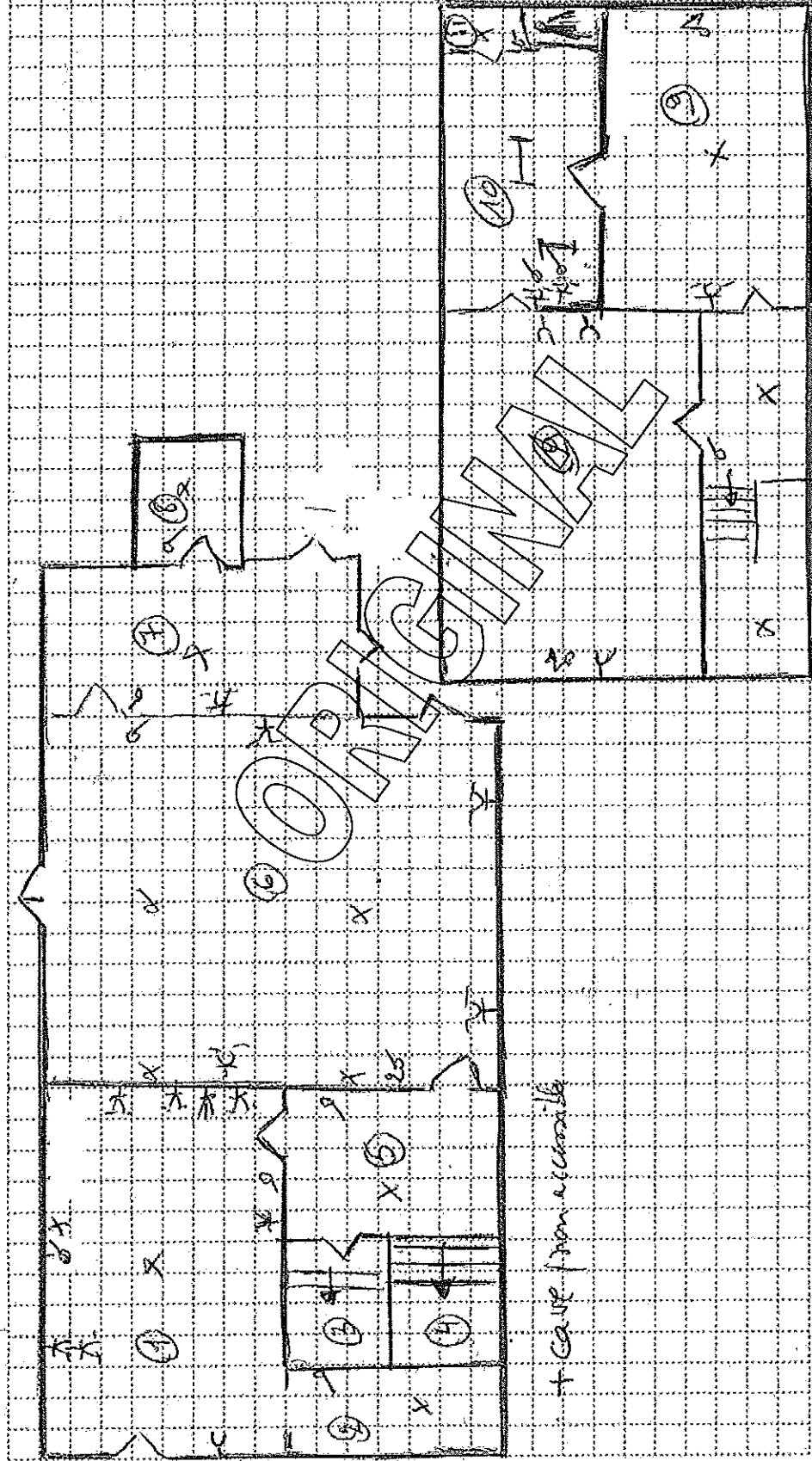
ORIGINAL



Annexe : 01.1.01 Adresse de l'installation : Rue de Florival 91 (Cortevaigeme)

Rapport n° : 60587661 Code postal : 1392 Localité : Archevêque

Schéma d'implantation : Cave Rez de chaussée 1er étage 2ème étage ... ème étage



Locaux :

- 1. Cuisine
- 2. Débarcades
- 3. ACS - cave
- 4. Escalier vers étage
- 5. Hall
- 6. Séjour
- 7. Hall. Garages
- 8. W.C. bas
- 9. Chambres
- 10. SDB. Douceur
- 11. W.C.
- 12.
- 13.
- 14.
- 15.

L'organisme de contrôle
AIB - Vincotte Belgium asbl

Agent visiteur : Nom : P. Ron n° : 4.23.1
Date : 23.1.2011 lot 6
Signature :

Le propriétaire

Nom : R. J. de B. B. B.
Date : 23.1.2011
Signature :

Le responsable de l'exécution du travail

Nom :
Date :
Signature :

Tableau/bord n° T1

Description installation

Réf: 605 870 68

Beschrijving installatie:

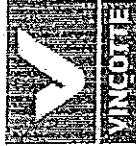
Adresse:

Ave de Floral 31
(Concoisene)
1390 Archemmes

Localisation:
/plaats van

opstelling

Date: 23/09/2016



Vorming van de Diff.	IDIF	Protection/Beveiliging			Canaalisation/Leiding		Description/Omschrijving	
		Dis/Fus	Aus/Zek	In (A)	Type	Section/Doorsnede mm ²		
			Aantal Aansluitingen	Type	Geometrie Curve			
1	DIF 300x400			40	4		VEB 16/4	
1		Dif 4"		20	3	5-	VEB 4,5	
6		Dif 5"		16	2		GAUB / VEB	
1	DIF 300x400			16				
3		Dif 5"		16				
1		Dif 5"		6				

